

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2014*

Le 22 mai 2014 à 20h50, les membres du Conseil municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 09 mai 2014.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, Mme BENBELKACEM, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI, Mme AMAR, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. TRAORÉ, Mme AMOURA, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, M. PIARD, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT.

Membres représentés :

Mme SOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par Mme AMOURA
M. GIRIER par Mme ELMALKI
Mme PESCHAUD-BOYER par Mme MORGANT

Membre absent :

M. MARCET

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Je déclare cette séance ouverte. Nous devons tout d'abord désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Lina Boyau. Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Madame Boyau est donc désignée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 04 avril 2014.

Y a-t-il des observations ? *(Il n'y en a pas)*.

Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Nous en venons à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2014.

Y a-t-il des observations ?

Bernard AUBAGUE : Monsieur le maire, chers collègues. Il s'agit d'une remarque de forme. Vous remarquerez que le secrétaire de séance, Monsieur Loison-Robert, inscrit sur la première page arrive avant qu'il ne soit désigné. Il y a donc un paragraphe qui n'est pas à la bonne place.

Jean-Luc LAURENT

Nous allons donc décaler ce paragraphe après le vote.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Il n'y en a pas)*.

Sous réserve de cette modification de forme, je mets ce procès-verbal aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Jean-Luc LAURENT

Nous passons maintenant à l'examen du premier rapport, sachant que les dossiers 49 et 50 sont retirés de l'ordre du jour. Ils seront donc examinés lors de la prochaine séance. Cela permettra ainsi de consulter les différentes sensibilités composant le Conseil municipal pour élaborer une liste commune dans la commission communale des impôts directs. Quant au règlement intérieur, il est actuellement en cours d'élaboration et n'est pas suffisamment finalisé pour vous présenter un projet. Je vous rappelle que nous avons un délai de six mois à compter de l'installation du Conseil municipal pour l'adopter.

N°2014-049. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport retiré de l'ordre du jour.

Rapport retiré de l'ordre du jour.

Sarah BENBELKACEM

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale permet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et à des charges élevées.

Afin de déterminer les communes éligibles, un classement est réalisé entre les communes de 10 000 habitants et plus à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges. Les communes éligibles sont situées dans les trois premiers quarts du classement.

En 2013, 731 communes ont été éligibles, le Kremlin-Bicêtre se situant à la 536^{ème} position. La dotation attribuée à la Ville s'élevait 358 617 €. Elle a permis de financer des actions axées sur la vie des quartiers, l'accompagnement, le lien social et la citoyenneté, la prévention de la délinquance, la réussite éducative, l'accès aux droits, la santé et l'accès aux soins, l'emploi, le développement économique, l'animation et l'ingénierie de projets. Je vous propose donc de donner un avis favorable à ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous prenons acte de ces affectations budgétaires décidées lors de la précédente mandature. Compte tenu des sommes importantes engagées et dans un souci de transparence, nous souhaitons néanmoins disposer d'une évaluation des résultats obtenus pour ces différentes actions, soit sous la forme d'indicateurs, soit sous forme chiffrée plus détaillée. Par exemple, combien de bénéficiaires ont été concernés pour l'animation dans la vie des quartiers et quel a été le cout par personne ? De la même façon, quel fut le résultat des actions de prévention contre la délinquance sur la ville ou encore quelle fut l'évolution des actes délictueux avant et après l'action ? En outre, a-t-on observé une évolution sensible ou une diminution de ces actes ? Enfin, pourquoi une première expérience de vidéo-protection n'a-t-elle pas été mise en œuvre afin d'en valider l'efficacité ? Merci.

Bernard AUBAGUE

Tout comme mon collègue Weber-Guillouet, nous prenons acte de cette dotation *a posteriori*, issue du mécanisme de la DSU. Cependant, nous constatons que vous affectez environ 10 % de la somme à la prévention de la délinquance. Or, compte tenu des difficultés de sécurité dans la ville, nous pensions que vous auriez pu en affecter beaucoup plus, pour le plus grand bien de l'ensemble de nos concitoyens.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Comme il s'agissait de la précédente mandature, nous allons laisser Monsieur Nicolle répondre, avec l'accord de Madame Benbelkacem.

Jean-Marc NICOLLE

Je reconnais tout d'abord les sensibilités particulières liées à la sécurité, ce dont je ne peux que me réjouir. J'espère d'ailleurs que les prochains dossiers du Conseil municipal connaîtront le même élan avec le même accompagnement de l'ensemble des élus.

Néanmoins, il s'agit ici d'une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. La prévention favorise le lien social d'où le choix de proposer des actions en ce sens. Il ne s'agit pas d'un dispositif spécifique de la politique de la ville. Je suis assez surpris de la question de la vidéo-protection à travers ce dispositif. Quoi qu'il en soit, le dossier avance et vous verrez bien que la vidéo-protection se mettra en place sur la ville, comme nous nous y sommes engagés. Nous y reviendrons le moment venu.

Concernant les mesures d'évaluations demandées par Monsieur Weber-Guillouet, je suis là aussi relativement surpris car il mesure l'évaluation en fonction du nombre de participants aux actions pour savoir si celles-ci sont pertinentes ou pas. Autrement dit, il évalue le rapport coût-participant. Or, l'action ne peut s'apprécier uniquement au nombre de personnes concernées.

En effet, le nombre n'est pas un gage de qualité. Vous pouvez par exemple avoir quelques personnes en situation très difficiles, avec qui vous allez pouvoir engager un travail social de longue haleine qui sera bien plus fructueux que si vous touchiez 50 personnes pendant une heure, alors que nous ne sommes même pas certains de pouvoir réaliser un véritable travail avec elles. Voilà pourquoi je vous invite à la vigilance sur le nombre de participants. D'ailleurs, dans tout le travail que nous avons mené ces derniers mois en nous appuyant sur l'analyse des besoins sociaux et avec l'élaboration du schéma d'actions sociales sur la ville, avec des actions du type « hors les murs » ou autres, nous avons pris un soin tout particulier pour mettre en place une politique d'évaluation. Nous pourrions donc en rappeler en commission.

Concrètement, chaque action fait l'objet d'une fiche, pas obligatoirement sur le nombre mais sur les objectifs à atteindre. Les services nous fournissent ensuite leur retour. En définitive nous aurons largement la place de traiter ces éléments lorsque le règlement intérieur sera validé dans le cadre des commissions.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres observations ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N°2014-052. UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE - EXERCICE 2013

Sarah BENBELKACEM

Le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France permet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales

suffisantes. Ce dispositif assure la redistribution entre les communes de la région Ile-de-France. Sont éligibles à ce dispositif les communes d'Ile-de-France de 5 000 habitants et plus dont l'indice synthétique de ressources et de charges est supérieur à l'indice médian des communes de la Région.

En 2013, le Kremlin-Bicêtre était situé à la 155^{ème} place sur 157 communes éligibles au dispositif et s'est vu attribué la somme de 872 582 €. Les actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des Kremlinois sont les suivantes :

- Réalisation de divers travaux dans les écoles (Jean Zay, Suzanne Buisson et Benoit Malon) : 305 103 €.
- Travaux de rénovation au gymnase Elisabeth Purkart : 85 713 €.
- Création de sols City Parc au parc Pinel : 108 154 €.
- Travaux de vestiaires au stade : 429 175 €.

Je vous propose par conséquent d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous prenons acte de cette somme importante qui arrive dans les finances de la Ville. Je constate toutefois que les 429 000 € de travaux consacrés aux vestiaires du stade représentent une somme considérable, tout comme les 85 000 € de peinture pour le gymnase. Or, nous avons signalé plus d'une fois qu'il existait des problèmes de chaufferie pour les vestiaires et les douches. Font-ils partie de cette somme ou sont-ils à venir ?

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous prenons également acte de ces travaux déjà exécutés car leur utilité nous paraît totalement justifiée. Par conséquent, nous voterons pour.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Monsieur Nicolle pour répondre.

Jean-Marc NICOLLE

Les travaux des vestiaires du stade sont sans surprise. Il faut en effet revenir à l'origine car ils ont fait l'objet d'un marché public et d'un engagement dans le budget 2013. Or, aujourd'hui, nous présentons simplement un rapport sur l'utilisation des dotations que nous avons perçues au niveau de la Ville avec leurs répartitions. Il aurait d'ailleurs été préférable de visiter les vestiaires avant les travaux pour constater la différence.

Pour autant, à ce prix-là, nous n'avons pas réhabilité la totalité du bâtiment. Nous avons seulement rénové le plateau de vestiaires sur la partie supérieure. Concrètement, nous avons refait la totalité des ouvrants en matière de sécurité incendie, l'ensemble des carrelages, les peintures, une partie de l'étanchéité, ainsi que les sanitaires car nous devons mettre aux normes nos installations pour des

questions de légionellose. Par ailleurs, sachez qu'une deuxième tranche est prévue dans le budget 2014 pour la rénovation du rez-de-chaussée (salle de convivialité, hall d'entrée, etc.).

Enfin, pour la chaufferie, je vous rappelle que les travaux ont déjà été effectués en 2012. Je vous invite à ce titre à reprendre le compte administratif présenté en mai 2013 car il s'agissait d'un investissement très important. D'ailleurs, le budget prévu en 2014 pour la chaufferie du gymnase Ducasse s'élève à plus de 500 000 €. La commission d'appel d'offres s'est même réunie il y a dix jours et le marché a été attribué. Bref, il s'agit de travaux très lourds.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N°2014-053. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LE PROJET « L'ENGAGEMENT DES JEUNES »

Didier VOT

Monsieur le Maire, chers collègues.

Le service jeunesse de la Ville a répondu à un appel à projets du Conseil régional dans le cadre des événements régionaux 2014. La thématique retenue parmi les trois proposées concerne l'engagement des jeunes. Le projet se déroulera sur le mois d'octobre. Par conséquent, nous sollicitons une subvention à hauteur de 80 % auprès du Conseil régional et vous demandons de vous prononcer favorablement sur l'approbation de ce projet pour permettre sa mise en œuvre.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'observations ?

Alexandra CAPUANO

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous aimerions en savoir davantage sur la participation éventuelle de professeurs de langues étrangères et notamment ceux qui travaillent dans les classes européennes du lycée Darius Milhaud.

Saïd HASSANI

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet peut paraître séduisant au premier abord. Cependant, je pense qu'il souffre d'imprécisions et de flous. Voilà donc mes questions : quelles sont les classes concernées par ce projet ? Quels types de dépenses vont être engagés ? Quel budget prévoyez-vous ? Quelles sont les dépenses éligibles ou non ? Quelles retombées envisagez-vous pour la scolarité des lycéens kremlinois ? Avez-vous des informations sur un dispositif similaire existant ? Enfin, à combien estimez-vous le nombre de lycéens kremlinois concernés par ce projet ? Je vous remercie.

Didier VOT

Le montant total du projet s'élève à 1 800 € et nous sollicitons une subvention d'environ 1 400 € auprès du Conseil régional. Le Kremlin-Bicêtre participe donc à cette opération pour un montant de 400 €.

Jean-Luc LAURENT

De plus, il s'agit d'un appel à projets. Nous sollicitons donc une subvention sur la base d'une reconduction de dispositif mis en place l'année dernière. Il s'agira ensuite de le mettre en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires. Pour autant, comme nous sommes en amont du dispositif, il nous est actuellement difficile de vous fournir des éléments chiffrés. Quoi

qu'il en soit, nous serons amenés à revenir sur ce sujet. Cela nous permettra alors de répondre aux questions qui viennent d'être posées.

Je mets aux voix cette demande de subvention.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Mme Capuano, Mme Peschaud-Boyer et Mme Morgant*).

Jean-Luc LAURENT

Nous passons au rapport suivant.

N°2014-054. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « RÉDIGE ASSISTANCE »

Rose ALESSANDRINI

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je pense que cette délibération sera votée à l'unanimité car il s'agit d'attribuer une subvention à l'association Rédige Assistance (qui s'appelait autrefois L'écrivain public), dont le texte met en évidence l'intérêt. Je vous propose ainsi d'affecter 1 820 € pour les deux années qui viennent de s'écouler, sachant que la subvention s'élèvera à 700 € pour l'année à venir. En effet, la convention que nous avons établie avec Rédige Assistance n'était pas parfaite, au point de ne pas prévoir les modalités de règlement de la subvention. Nous leur demandons ainsi deux ans et demi de subvention, soit 1 820 €. C'est pourquoi, eu égard à l'intérêt du service rendu par Rédige Assistance, je vous demande de voter et d'accepter le versement de cette subvention.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Bernard AUBAGUE

Je suis tout à fait d'accord avec Madame le Maire-adjoint car Rédige Assistance et ses bénévoles rendent en effet un service important à la population kremlinoise. Il est donc important de les aider. C'est pourquoi je voterai bien évidemment cette subvention. J'en profite par ailleurs pour rappeler également l'action du Secours catholique dans ce domaine sur la ville, qui reçoit pour sa part jusqu'à 600 personnes par an. Certes, il n'y a pas de compétition et je ne souhaite absolument pas semer le trouble entre les deux associations. Cependant, le Secours catholique ne demande pas de subvention, bien que la Ville lui prête un local.

Rose ALESSANDRINI

Si le Secours catholique ne demande pas de subvention, c'est parce qu'il perçoit déjà 850 € par an. De plus, il est hébergé. Or, il faut aussi faire état des locaux que nous mettons à disposition à chaque fois que nous parlons de subvention, ce que nous ne faisons pas assez. Comme vous le savez, le Secours catholique mène ses opérations à la maison des associations, alors que Rédige Assistance siège au centre social. La mairie a d'ailleurs souhaité mettre en place ces structures à des endroits différents de façon à ce que ces points éloignés de la Ville puissent recevoir les impétrants.

S'agissant des chiffres, je doute que les 600 personnes reçues soient exclusivement des Kremlinois. En revanche, sachez que le centre social a reçu 164 consultations en 2013 pour la modique somme

de 4 euros. Cet établissement rend également beaucoup de services puisque la plupart de ces personnes sont étrangères. Elles sont par conséquent incapables de rédiger un formulaire ou de répondre à une demande administrative. Je précise en outre que le service de l'écrivain public ne rédige pas de courriers personnels ou de nature juridique (tant au centre social qu'à la maison des associations). Si tel est le cas, nous envoyons alors ces personnes vers la maison de la justice et du droit. Concrètement donc, nous facilitons les interventions dans les deux domaines.

Enfin, sachez que le Secours catholique reçoit cette subvention car il s'occupe également de l'alphabétisation aussi bien au centre social qu'à la maison des associations. En définitive, nous prenons totalement en charge le bénévolat du Secours catholique. Les deux actions sont donc nullement opposées, mais au contraire complémentaires et voulues, dans le but d'obtenir un service meilleur et plus rapide. Je ne vois donc aucun obstacle pouvant s'opposer au vote unanime de cette délibération.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Afin de bien se remettre les choses en tête en dans ce début de mandat, je rappelle tout d'abord que le Secours catholique proposait ce service d'écrivain public dans la paroisse de la Sainte-Famille dans des conditions très compliquées qui ne respectaient pas la vie privée des personnes. Ils ont donc demandé de pouvoir occuper les lieux dès l'ouverture de la maison de la citoyenneté et de la vie associative, ce que nous avons fait avec bonheur.

Deuxièmement, le Secours catholique proposait également une assistance « écrivain public » sur le haut de la ville et au centre social Germaine Tillion. Cependant, comme il n'avait plus assez de bénévoles pour assurer ce service, nous avons démarché une association – de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre – pour venir les suppléer et garantir le fait que nous puissions ainsi proposer aux Kremlinois en difficulté avec l'écriture l'accès à un écrivain public, tant sur le haut que sur le bas de notre Ville. Voilà donc pour le rappel historique.

Jean-Luc LAURENT

Merci pour ces précisions.
Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2014-055. CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : PRESTATION DE SERVICE « FONCTION ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » VERSÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE

Rose ALESSANDRINI

Monsieur le Maire, mes chers collègues.
J'espère qu'il y aura la même unanimité sur ce rapport car il ne s'agit pas cette fois de verser de l'argent mais d'en recevoir. En effet, même dans sa brièveté, la délibération vous explique que la CAF, qui nous donne un agrément pour la « fonction animation globale et coordination » du centre

social, nous verse également une dotation qui représente 40 % des dépenses engagées. A titre d'exemple, celle-ci représentait un peu moins de 50 000 € en 2012.

Nous vous présentons ainsi les documents qui établissent précisément ces dépenses (base de calcul de la subvention de la prestation que nous devons recevoir), accompagnés d'un aperçu du travail effectué au centre social, qui mérite largement la contribution de la CAF. Je vous demande par conséquent d'adopter cette délibération sans hésitation.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

Comme chaque année, nous avons lu cette délibération avec attention, tout comme ce très bon rapport que je qualifierai même d'excellent. Je le dis chaque année car non seulement les chiffres sont très clairs et très précis mais en plus, nous comprenons très bien ce qui se passe dans le centre Germaine Tillion. Je tiens donc à féliciter les services et tout particulièrement l'équipe de cet établissement pour la clarté de ces propos qui nous permettent de délibérer et par conséquent de voter pour cette demande auprès de CAF.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous manquons aujourd'hui cruellement d'éléments de comparaison avec d'autres communes et d'autres établissements de ce type pour analyser véritablement ces chiffres. C'est donc uniquement pour cette raison que nous nous abstenons car il nous est impossible de porter un jugement comparatif. Pour autant, cela ne remet pas du tout en cause le bien-fondé et l'utilité de cette structure. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ?

Ibrahima TRAORÉ

Mesdames et messieurs, chers collègues.

Monsieur Weber, je vous invite à venir au centre Germaine Tillion pour voir justement le travail réalisé car il ne faut pas tomber dans le comparatif. Autrement dit, cela signifierait que le centre social d'une ville voisine répondrait aux mêmes problématiques que les nôtres. Aussi, comme vous n'étiez pas présent à la journée porte ouvertes, je vous invite à vous rendre dans ce centre pour constater le travail effectué auprès des Kremlinois. Merci.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Nous acceptons cette invitation avec beaucoup de plaisir.

Rose ALESSANDRINI

Pourquoi aller chercher des comparaisons alors que l'intérêt de ce centre social n'est plus à démontrer ? La journée portes ouvertes de samedi dernier vous aurait d'ailleurs donné un aperçu de tous les ateliers de ce centre, sachant au passage que je n'ai vu aucun élu à cette après-midi d'animation baptisée « les 4 saisons », hormis Monsieur le Maire et moi-même.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Permettez-moi de répondre, mais l'invitation arrive quelques jours après la date. C'est sûrement la raison pour laquelle nous n'étions pas présents.

Jean-Luc LAURENT

Les annonces paraissent dans *Le Kremlinois*. En effet, les invitations aux manifestations destinées au public intéressent d'autant plus les élus, même s'il y a parfois des invitations envoyées en bonne et due forme.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Quoi qu'il en soit, je me rendrai dans ce centre avec Monsieur Traoré avec un infini plaisir.

Jean-Luc LAURENT

C'est noté.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 4 (*Mme Capuano, Mme Peschaud-Boyer, Mme Morgant et M. Weber-Guillouet*)

N°2014-056. DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIPPAREC POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Vincent ROUSSEAU

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens.

Comme vous le savez, la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) a transposé dans le droit français la directive européenne sur l'ouverture du marché intérieur de l'énergie en 2010. Cela a notamment pour conséquence, pour les sites souscrivant à une puissance supérieure à 36 kVA (dont nous faisons partie), de leur interdire de bénéficier de tarifs réglementés, et ce à partir du 1^{er} janvier 2016.

Notre mouvement politique s'était bien sûr opposé à cette loi à l'époque, qui s'impose à tous aujourd'hui. Il nous incombe donc de l'appliquer. De fait, autant retourner cette contrainte en atout. Le SIPPAREC – j'ai participé ce matin-même à l'installation de son nouveau bureau en tant que délégué – nous propose d'adhérer à un groupement de commandes, qu'il coordonne, afin de répondre aux exigences de cette loi.

Une telle adhésion nous permettra ainsi de réduire les coûts. A titre de comparaison, le groupement de commandes de gaz du SIGEIF, auquel nous adhérons déjà, a présenté ses tarifs hier. Ils se révèlent inférieurs de 20 et 25 % aux tarifs de vente réglementés. Cette adhésion nous permettra d'autre part de mieux maîtriser l'énergie que nous consommons, grâce à des outils, des services et des marchés adaptés à la poursuite de ce but dans une perspective d'efficacité énergétique et de développement durable.

Compte tenu de ce contexte, il vous est donc proposé d'adhérer au groupement de commandes électricité et d'approuver l'acte constitutif annexé à la présente délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

J'aimerais poser une simple question technique. L'ensemble des unités délocalisées de la Ville participent-elles à ce groupement, car il existe plusieurs compteurs sur la ville ? Un compteur principal à la mairie et d'autres dans les différentes entités telles que le centre social, le stade ou encore le gymnase. Autrement dit, passons-nous l'ensemble du marché avec l'ensemble des compteurs électriques appartenant à la Ville ? Si tel est le cas, les entités délocalisées profitent-elles bien du tarif négocié ?

Jean-Luc LAURENT

La réponse est oui.

Y a-t-il d'autres observations ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Ceux qui me connaissent un peu ne seront pas étonnés que j'intervienne sur ce sujet qui m'est cher.

L'intérêt du très vénérable SIPPAREC n'est plus à démontrer et nous voterons pour cette adhésion. Cependant, il est important de noter qu'un achat groupé d'énergie, tel qu'il semble être envisagé, ne produit pas nécessairement de réductions de prix sur le kilowattheure, ni sur la facture globale. Je suis très bien placé pour en parler. Malheureusement, on observe même souvent l'inverse et je le déplore. Mais le marché de l'énergie est ainsi fait.

Le prix de l'énergie est lié au profil de la consommation et non à la quantité d'énergie achetée. Le plus influant dans ce prix est donc la qualité des prestations et l'ensemble des services qui l'entoure. Or, nous le savons, les grandes communes, dont nous ne faisons pas partie, ont de fortes attentes en la matière et font souvent monter le tarif global. De fait, une petite commune dans un groupement d'achat paye parfois un peu plus cher qu'en étant toute seule. Il me semblait important de porter cette information à votre connaissance.

Par ailleurs, la multiplicité des fournisseurs d'électricité négociés sur un même territoire complique notablement la vie des services techniques. Il est en effet parfois difficile d'identifier le fournisseur sur un point de livraison ou sur un autre. Cela vaut également pour les services de sécurité tels que les pompiers.

A mon sens, la maîtrise des coûts énergétiques et des équipements municipaux passe avant tout par la maîtrise de la demande d'énergie et donc par les économies d'énergie. Il ne s'agit pas nécessairement par la négociation du prix du kilowattheure.

Bon nombre d'habitants et des locataires du Kremlin-Bicêtre, pendant la campagne et encore aujourd'hui, nous indiquent qu'ils ont bien du mal à payer leurs factures d'électricité. C'est donc sur ce sujet que nous devons travailler sans relâche durant ce mandat. Merci.

Vincent ROUSSEAU

Vous avez tout à fait raison de rappeler que notre objectif consiste à maîtriser la consommation. Or, l'adhésion à ce groupement de commandes nous permettra justement de bénéficier d'outils d'analyse de la consommation point par point qui nous aideront à mieux maîtriser la consommation énergétique.

Jean-Luc LAURENT

En ce qui me concerne, c'est sans enthousiasme, comme d'autres élus, que je voterai cette délibération, car elle prend acte et met en œuvre une déréglementation et la fin du statut régulé. En

effet, comme pour RFF et la SNCF, nous pouvons espérer que certaines évolutions permettront peut-être un jour de remettre en place une meilleure logique publique. Quoi qu'il en soit, cette disposition existe et la participation à ce groupement de commandes nous permettra de bénéficier d'une mutualisation à l'échelle d'un syndicat intercommunal. Je pense que nous aurions tort de nous en priver, surtout dans le contexte actuel et compte tenu des contraintes que nous connaissons en termes de finances publiques. Aussi, par-delà les appréciations des uns et des autres sur le dispositif, j'estime utile que nous puissions en délibérer. Je mets donc aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

C'est adopté à l'unanimité.

N°2014-057. RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES (CSF)

Jean-Marc NICOLLE

Grâce à différentes lois successives, les collectivités ont désormais capacité à pouvoir intervenir dans le champ de l'action sociale pour leurs personnels sous différentes formes. Le Conseil municipal est donc amené à délibérer pour en fixer les modalités de mise en œuvre et les montants de dépenses à engager. Naturellement, le Kremlin-Bicêtre s'y est engagé à plusieurs reprises dans le souci d'améliorer le pouvoir d'achat de nos agents et ce dans un contexte économique difficile.

Dans ce cadre, une délibération du Conseil municipal avait approuvé en 2006 le remboursement intégral des frais de transports des agents, de leur domicile à leur lieu de travail, alors que l'employeur n'est tenu qu'à une prise en charge de 50 %.

Par une délibération de mars 2011, la Ville a également acté la prise en charge partielle de la mutuelle des agents avant la mise en place de la loi. Ce dispositif les incite ainsi à bénéficier d'une complémentaire santé et les aide à financer leurs dépenses de santé, parfois très lourdes à assumer.

Nous avons aussi développé des outils d'accompagnement auprès de nos agents. Nous en avons d'ailleurs délibéré au sein de ce Conseil en 2009 pour en fixer les modalités (permanences d'assistantes sociales, psychologues du travail). De la même façon, nous avons également augmenté le nombre de permanences au cours de ces dernières années, compte tenu de la sollicitation des agents.

L'ensemble de ces actions ont malheureusement permis de constater une forme de dégradation de la situation de certains de nos agents en termes de conditions sociales ou familiales, de logement ou encore en termes de conditions de santé.

Au cours de l'année 2012, nous avons souhaité envisager une démarche plus globale, en lançant une consultation auprès de nos agents avec le comité des œuvres sociales de la Ville qui intervient déjà dans certains dispositifs d'accompagnement, de soutien ou de loisirs.

C'est pourquoi, au regard de la situation actuelle, il nous semble opportun de présenter ce dispositif complémentaire qui consiste à contractualiser un partenariat avec le Crédit local des fonctionnaires. Cette association, loi du 1^{er} juillet 1901, propose ainsi aux collectivités un partenariat permettant à nos agents de bénéficier d'un certain nombre d'avantages, via une adhésion et une cotisation. Ces avantages, qui figurent dans les conventions jointes en annexes de cette délibération, proposent :

- Des services liés à l'assistance juridique et à la défense pénale ;
- Un dispositif d'assurance scolaire ;
- Des prêts avantages de 2 000 €, avec un taux de 1 % pour les frais d'installation en cas d'acquisition ou de location de logement ;
- Des prêts bonifiés pour lesquels la Ville prendrait en charge les intérêts. Dans ce cas, les bénéficiaires se voient offrir pas le CSF les droits d'entrée et de cotisation. Ces prêts de 1 500 € concernent des dépenses imprévues (santé...). Le coût pour la Ville s'élèverait à 3 000 € ;
- Des prêts de restructuration de crédits et de rachats de prêts, avec une prise en charge par la Ville d'un équivalent de 15 cotisations annuelles, soit 360 €. Le CSF s'engage alors à offrir l'adhésion à vie à ces agents.

Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre d'une politique sociale. Il n'y a donc pas de caractère obligatoire. Nous offrons simplement la capacité aux agents de pouvoir bénéficier d'avantages.

Jean-Luc LAURENT

Merci de ce rappel sur l'ensemble de la politique mise en place en direction du personnel de la Ville au fil des années, ainsi que pour la présentation de ce nouveau dispositif avec le CSF.

Y a-t-il des interventions sur cette proposition ?

Bernard AUBAGUE

Il s'agit sans doute d'une bonne mesure. Cet avantage permettra peut-être aux agents de la Ville de rester sur la Commune et incitera peut-être les meilleurs à y venir. En effet, comme vous le savez, vous avez eu trop souvent recours à des contractuels dans le passé, faute de trouver des titulaires volontaires.

Jean-Luc LAURENT

Je souris !

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets cette proposition aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

C'est adopté à l'unanimité.

Jean-Marc NICOLLE

Cette modification est liée à des possibilités de promotions internes, suite à la réussite aux concours de certains de nos agents. Nous vous proposons ainsi de transformer :

- Deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe en deux postes d'agents de maîtrise ;
- Un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe en un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des observations ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Il me reste à vous rendre compte des décisions prises par la maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Comme vous avez pu le constater par le rapport qui vous a été transmis, j'ai pris 25 décisions ou contrats depuis notre réunion du 10 avril. Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Aubague souhaitait prendre la parole.

Bernard AUBAGUE

Je voudrais simplement indiquer au Conseil avoir déposé sur table la lettre du président de l'association en cours de création, qui a dû arriver ce matin en mairie. En outre, je suis riverain du projet d'extension et de construction rue Paul Lafargue par Kremlin-Bicêtre habitat. Si ce projet devait aboutir, il s'agirait de densifier la Ville et de réaliser des constructions nouvelles, ce dont nous n'avons pas besoin directement, dans une commune qui possède déjà de nombreuses constructions.

J'aimerais cependant insister, à ce stade du projet, sur l'absence totale de concertation préalable, tant avec les riverains de la ville qu'avec ceux de Villejuif, qui eux sont directement mitoyens du projet. Je vous remercie.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Notre groupe a également été contacté par des habitants et des riverains de la cité Lafargue qui nous ont signalé leur grande inquiétude face au manque d'informations concernant ce projet. Nous souhaitons par conséquent qu'une communication officielle soit engagée pour renouer le dialogue avec eux. Leur demande me paraît légitime.

Jean-Marc NICOLLE

Ces déclarations auront au moins permis de dévoiler qui est derrière cette lettre ! Nous savons maintenant que Monsieur Aubague l'a bien déposée, qu'il est d'accord sur le fait qu'il n'y ait pas eu de concertation et qu'il déclare être contre ce projet.

S'agissant de l'absence de concertation, on a certes le droit de ne pas être d'accord avec le projet. D'autre part, je trouve assez sympathique de s'intéresser aux riverains de Villejuif et de voir qu'il existe désormais une dimension intercommunale dans la défense. Je me félicite en effet que cet intérêt communautaire soit partagé au-delà des bancs de la majorité et que cette démarche se révèle porteuse de bons nombre de perspectives pour l'avenir. Cela est donc réjouissant et je vois un signe positif dans votre intervention.

Concernant votre désaccord sur ce projet et votre souci de densification, nous n'allons pas refaire le débat des élections municipales. Quoi qu'il en soit, nous avons été très clairs. Nous nous sommes même rendus dans ce quartier pendant les élections pour y faire des réunions. Cependant, nous n'avons pas tous tenu le même discours. Certains ont dit : « Si nous sommes élus, nous arrêterons le projet ». Dans le même temps, d'autres promettaient à ces mêmes personnes – qui habitent dans ces logements sociaux soit parce qu'elles vieillissent et que les logements ne sont plus adaptés à leur situation ou soit parce qu'il y a trop de demandes de logements – que nous allions arriver à leur régler leurs problèmes de logement. Or, nous sommes incapables de le faire sans construction nouvelle. Il faut être cohérent.

Voilà ce sur quoi nous nous sommes engagés. Nous avons tout d'abord constaté qu'il existait une réelle situation d'urgence en Ile-de-France sur le logement et que nous devons participer à la solidarité. Le Kremlin-Bicêtre s'y engage puisque le taux de logement social s'élève aujourd'hui à 35 % dans la ville. Nous nous sommes donc engagés à préserver cet équilibre. Or, pour le conserver, nous devons construire car si nous ne le faisons pas, ce taux baissera. Vous vous êtes même félicité tout à l'heure des dotations que nous recevions dans le cadre du fonds de solidarité urbaine et de cohésion sociale de la région Ile-de-France. Si vous regardez les critères d'éligibilité de ces dotations, vous constaterez qu'il faut naturellement éviter de fléchir en matière de logement social car les conséquences en termes de concours financier de l'Etat sont catastrophiques. Notre engagement est donc très clair sur la nécessité de construire des logements sociaux sur la Ville.

En outre, nous avons déjà engagé ce projet avant les élections. Monsieur Roussel avait même mené des réunions de concertation avec l'ensemble des locataires du site. Vous dites ensuite que nous devons renouer le dialogue. Sachez à ce titre que j'ai reçu une délégation de cinq personnes de l'association des locataires de Paul Lafargue lundi après-midi. Nous avons discuté pendant une heure et demie. Leur demande est légitime et nous les entendons. Cependant, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi.

De la même manière, un jury de concours dans lequel siègent des représentants d'associations de locataires a participé à une journée complète d'audition pour regarder quels étaient les projets les plus pertinents. Il fut notamment question de l'insertion urbaine, de la qualité de vie sur le site ou encore du réaménagement des espaces extérieurs, le tout sans aucun coût supplémentaire pour les locataires. Or, nous ne pouvons pas tenir ce type de promesses en sachant très bien que nous n'avons pas de recettes supplémentaires. La Ville ne sait pas le faire et l'OPH encore moins.

Aussi, les engagements que nous avons pris, sans oublier la question de la sécurité des parkings souterrains ou encore l'utilisation d'énergies renouvelables supplémentaires qui impacteront

directement sur les charges, font partie intégrante des critères de choix que nous proposerons à la commission d'appel d'offres qui aura lieu la semaine prochaine. Le projet n'est donc pas encore totalement choisi et nous ne pouvons pas encore le présenter. Laissez-nous un peu de temps pour faire les choses.

Une fois que le projet aura été retenu, j'ai pris l'engagement – et les locataires en ont convenu – de mieux le définir et de l'affiner. Cela demandera quelques semaines. Dès lors, nous pourrons ensuite passer aux procédures administratives avec le dépôt des permis de construire. Avant cela, nous engagerons également les concertations nécessaires avec le quartier, comme nous l'avons toujours fait pour tous les projets.

Cette question est d'ailleurs tout à fait différente de la gestion spécifique des locataires du patrimoine de l'OPH, pour lesquels il convient d'apporter des réponses très précises dans la manière dont le chantier sera organisé. Certes, un chantier crée toujours des nuisances mais il s'agit aussi d'améliorer la qualité de vie et le confort des habitants. D'ailleurs, les logements que nous créerons sur Paul Lafargue au titre du programme s'inscrivent tout à fait dans le respect des engagements que nous avons pris pendant la campagne et dans le cadre des plans adoptés à la communauté d'agglomération. Je vous rappelle en effet qu'il existe un Plan local de l'habitat qui amène à inscrire notre parc locatif dans un parcours résidentiel. Or, le programme tel qu'il est présenté rentre pleinement dans ces critères puisqu'il propose 20 % de logements en direction des personnes âgées, 20 % pour l'accession sociale à la propriété, les 60 % restants étant consacrés au logement social.

Il s'agit donc bien d'une logique de parcours résidentiel. J'ai d'ailleurs bon espoir d'arriver à vous convaincre sur ces six prochaines années que le logement social ne doit pas être systématiquement assimilé à la dégradation de la qualité de vie dans les quartiers. Cela est en dehors de toutes mes conceptions et de toutes mes valeurs. Je vous invite à méditer sur ce sujet, car en tant qu'élus, nous devons aussi participer à la cohésion sociale dans l'ensemble de nos quartiers. Nous devons également faire très attention aux valeurs et aux messages que nous portons dans les quartiers, sans afficher de fausses peurs.

Jean-Luc LAURENT

Je pense que nous serons amenés à revenir sur ce dossier lorsqu'il aura été étudié par les instances de Kremlin-Bicêtre Habitat, au terme des procédures lancées dans le cadre de la présidence de l'office par Didier Roussel sous la précédente mandature et qui arrivent à leur aboutissement. Vous remarquerez d'ailleurs que les choses ont été claires, nettes et transparentes pendant la campagne électorale. Les résultats des élections nous confortent ainsi à conduire ce projet, qui avait déjà fait l'objet de délibérations au sein du précédent Conseil d'administration de Kremlin-Bicêtre Habitat. Les éléments de transparence, de discussion et d'orientations ont donc été indiqués, tout comme les valeurs et les objectifs à atteindre, que la Municipalité soutient pleinement pour avancer dans ce projet. Bien entendu, nous aurons à en débattre ultérieurement pour la bonne marche des choses.

D'autre part, je demanderai une règle de courtoisie à l'avenir à l'ensemble des élus lorsqu'il s'agira de distribuer un papier. Certes, un élu peut le faire. Il lui suffit simplement de signer. En revanche, lorsqu'un élu est porteur de documents qui émanent d'autres personnes, la courtoisie demande de les remettre à mon cabinet ou à moi-même en début de séance, pour en assurer la diffusion. De la même façon, une personne du public pourrait diffuser un document mettant en cause une personne ou lui portant atteinte en violation de la loi. Vous pourriez alors dire que le maire a la police de l'assemblée. J'appelle donc à la courtoisie et au fonctionnement correct et respectueux et j'espère que nous en tiendrons compte dans les six prochaines années. Merci.

La séance est levée à 22h07.